

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/12/2010

Réception par le Prefet : 17/12/2010

Publication : 23/12/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° *CP210 15-6-5*  
Séance du jeudi 16 décembre 2010

### PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2009 ET 2010 CHAPITRE 204 ASSAINISSEMENT (C213)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008-5-6-6 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 – Eau (C01),
- VU la délibération n° 2009-5-6-4 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 – Eau (C01),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, en dates des 21/09/2009, 24/11/2009 et 30/11/2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'inscrire aux Programmes d'Assainissement 2009 et 2010 les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre des :

- Programme 2009 : un montant de subventions de 58 050 €,
- Programme 2010 : un montant de subventions de 50 580 €.

L'imputation est la suivante : Chapitre 204 - Nature 20414 - Fonction 61.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté